

Dispositif

Transport de femmes victimes de violence

Dans le cadre des travaux liés à la lutte contre les Violences faites aux Femmes, il est apparu nécessaire de rechercher des solutions pour favoriser le déplacement des femmes victimes de violences conjugales ou familiales, avec ou sans enfant.

L'objectif est de permettre la prise en charge des transports des femmes victimes pour un acheminement :

- Vers un lieu d'hébergement d'urgence,
- Vers un lieu d'accueil et d'écoute et d'accompagnement,
- Pour une expertise médicale,
- Vers un commissariat ou une brigade de gendarmerie,
- Pour répondre à une convocation judiciaire,
- Pour répondre à tout autre demande en lien avec une situation de violence à évaluer au cas par cas.

La demande d'utilisation du dispositif **devra impérativement** être réalisée par une **structure signataire du protocole** de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Vous êtes concernée par ce type de violences,

Vous souhaitez rencontrer une des associations pour poser des questions,

Vous voulez faire des démarches (porter plainte, aller voir un médecin...)

MAIS

Vous n'avez pas le permis, pas de voiture, personne pour vous véhiculer..

CE DISPOSITIF peut vous aider!

N'hésitez pas à demander à votre interlocuteur (association, professionnel de santé, force de l'ordre, avocat....) à bénéficier de ce service.